

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Ouvrier de Protection Risques Naturels

Numéro du CQP	092-2014 03 20
Date d'échéance	Décembre 2022
Créé par les CPNE du	20 mars 2014

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jerôme Vial 01 40 69 53 41 vialj@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	FNTF – Fédération Nationale des Travaux Publics	
Responsable :	SFETH 9 rue de Berri 75008 PARIS	M. Jacques BORDIGNON ☎ : 04 90 09 55 36 Courriel : contact@sfeth.com

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	<p>L'ouvrier qui installe des ouvrages de protections contre les risques naturels en accès difficiles participe au sein de son équipe à la réalisation de travaux courants sous les directives de son responsable hiérarchique direct.</p> <p>Dans ce cadre, il effectue les principales activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparer le terrain dans la perspective de la réalisation des ouvrages,• Préparer et réaliser les travaux d'ancrages• Installer des ouvrages de protection contre les risques naturels (chutes de blocs, glissement de terrains plus ou moins superficiels, crues torrentielles, avalanches de neige...) <p>Il exécute sa mission à l'aide d'outils, machines, matériels et accessoires dans le respect des modes opératoires, des procédures qualité et des règles Hygiène Sécurité Environnement Qualité (HSEQ).</p> <p>Selon la configuration du chantier, il accède à son poste de travail de plain-pied ou sur cordes (falaise/talus)</p>
---------------------------	---

Dénomination de la Qualification	Ouvrier de Protection Risques Naturels
----------------------------------	--

Classement	Niveau II Position 2 Coef. 140 CCN des ouvriers des Travaux Publics
------------	---

**CQP N° 092-2014 03 20 – Ouvrier de Protection Risques Naturels
Référentiel d'activités**

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES, APTITUDES, CONNAISSANCES MOBILISEES	
1. Participer à la mise en place des éléments de sécurité en début de chantier et veiller à leur maintien tout au long de sa réalisation.	C1 1.1	Installer la signalisation et/ou le balisage de chantier conforme aux schémas fournis par la hiérarchie.
	C2 1.2	Appliquer les consignes de sécurité transmises par la hiérarchie et/ou les intervenants externes.
	C3 1.3	Identifier les différents documents nécessaires et/ou obligatoires ainsi que les acteurs de la sécurité/prévention du chantier.
	C4 1.4	Equiper et maintenir les Equipements de Protection Collective (EPC) en toutes circonstances.
2. Lever et déplacer une charge en sécurité (outils, matériaux et matériels nécessaires à la réalisation du chantier).	C5 2.1	Utiliser les principaux engins et accessoires de levage, en fonction de leurs capacités, conditions et limites d'utilisation.
	C6 2.2	Préparer une charge en fonction du mode de levage/transport et de sa destination.
	C7 2.3	Envoyer et réceptionner une charge.
	C8 2.4	Intégrer les spécificités et risques des travaux aériens.
3. Préparer le terrain dans la perspective de la réalisation des ouvrages.	C9 3.1	Déterminer le système de purge le plus approprié (outils main ou mécanique).
	C10 3.2	Purger en assurant la sécurité individuelle et collective.
	C11 3.3	Utiliser une tronçonneuse, débroussailleuse, broyeur, et leurs accessoires en sécurité.
4. Préparer le forage.	C12 4.1	Décrire le fonctionnement et les capacités des principales machines de forage.
	C13 4.2	Décrire la fonction, le fonctionnement et les capacités de la chaîne de forage.
	C14 4.3	Préparer et équiper sa machine en l'équipant des agrés et accessoires adaptés au forage à réaliser.
	C15 4.4	Choisir l'outil de forage et son train de tiges.
5. Positionner l'atelier de forage suivant la configuration du terrain.	C16 5.1	Anticiper le cheminement ainsi que les amarrages à utiliser ou à mettre en place suivant le plan de forage et/ou l'implantation définis.
	C17 5.2	Réaliser et contrôler les amarrages pour déplacer sa machine en veillant en permanence à la sécurité de l'équipe.
	C18 5.3	Positionner et orienter le guide de forage selon les prescriptions de l'encadrement.
	C19 5.4	Fixer et stabiliser sa machine afin d'optimiser la bonne réaction du terrain.
6. Forer suivant les consignes du chef de chantier.	C20 6.1	Optimiser le fonctionnement de la foreuse.
	C21 6.2	Adapter les équipements de forage
7. Equiper et injecter le trou de forage suivant les consignes données par la hiérarchie.	C22 7.1	Equiper les armatures d'ancrages et les mettre en place selon les consignes.
	C23 7.2	Décrire la fonction, le fonctionnement et les capacités des matériels d'injection.
	C24 7.3	Préparer et maintenir l'atelier d'injection.
	C25 7.4	Fabriquer le coulis au dosage prescrit (C/E) et l'injecter.

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES, APTITUDES, CONNAISSANCES MOBILISEES	
8. Contrôler et enregistrer un forage à l'avancement et son scellement.	C26 8.1	Apprécier la nature et la morphologie du terrain à forer
	C27 8.2	Renseigner par ancrage les fiches de forage et d'injection
	C28 8.3	Pratiquer les contrôles préalables sur les coulis ; prélever, stocker, et identifier les éprouvettes.
9. Installer des ouvrages de protection contre les risques naturels.	C29 9.1	Préparer les matériels et matériaux nécessaires à la tâche à exécuter en fonction du type d'ouvrage et du mode d'approvisionnement sur site.
	C30 9.2	Assembler les éléments constituant tout ou partie d'un ouvrage.
	C31 9.3	Réaliser de petits ouvrages béton.
10. Assurer la maintenance de niveau 1 de ses équipements et outils. <i>(au sens de la norme NFX 60 000)</i>	C32 10.1	Effectuer régulièrement les nettoyages, contrôles et mises à niveau des dispositifs de lubrification.
	C33 10.2	Anticiper les besoins en matériels et accessoires utiles à un entretien ou dépannage courant au poste de travail.
	C34 10.3	Pré-diagnostiquer les pannes courantes afin de faciliter l'intervention d'un technicien ou expert.
11. Communiquer et rendre compte de son activité.	C35 11.1	Communiquer de façon régulière avec sa hiérarchie et lui rendre compte verbalement de l'avancement des tâches confiées.
	C36 11.2	En cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou de danger, alerter sa hiérarchie et/ou les personnes concernées.
12. Respecter les règles HSEQ (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement) propres au chantier, définies par l'entreprise.	C37 12.1	Appliquer le niveau d'exigence Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement demandé par l'entreprise.
	C38 12.2	Adapter sa méthode, sa posture et son comportement dans les différentes phases de travail potentiellement pénibles.

